

DÉPARTEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

MAIRIE DE LAPARADE
47260
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
30 juin 2022 à 18 H 30

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Ghislain GOZZERINO, Maire.

Présents :

Mme Françoise YRIEIX, adjointe,
M. Martial ATANNÉ, Mme Christelle BRETHON, M. Claude FREICHE, Mme Maryline LANSADE,
Mme Mireille MARILLIER, M. Wander VAN DE HEL, conseillers municipaux.

Absents représentés :

M. Marc MORISSET, adjoint, représenté par M. Ghislain GOZZERINO
M. Michaël GIBERT, conseiller municipal, représenté par M. Martial ATANNÉ

Absent : M Bernard BITTNER, conseiller municipal

Mme Christelle BRETHON est élue secrétaire de séance

Date de convocation et d'affichage : 23 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11 – Nombre de présents : 8 – Nombre de votants : 10

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du compte rendu de la séance du 7 avril 2022

Lecture est faite du compte rendu de la précédente séance du 7 avril dernier qui est approuvé par le Conseil Municipal à l'unanimité.

2 – Publicité des actes règlementaires : par voie électronique – Délibération 013 2022

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

Il explique que suite au décret et ordonnance du 7 octobre 2021, à compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Monsieur le Maire rappelle que la commune possède un site internet qui est de nouveau actif et propose donc que la publication des actes précités soit désormais sous forme électronique sur ce site.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022.

3 – Convention d'adhésion CDG47 : Aide à l'organisation, expertise RH - Délibération 014 2022

Monsieur le Maire rappelle que pour permettre l'embauche de la prochaine secrétaire de Mairie, des contraintes sont imposées en matière de Ressources Humaines.

Il explique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne (CDGFPT47) propose, sous couvert de l'adhésion à la convention correspondante, une aide à l'organisation, à l'expertise RH et à l'accompagnement à la nomination stagiaire. A cette convention sont annexés les tarifs de cette prestation qui sont progressifs suivant l'âge de l'agent retenu.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'Aide à l'organisation, Expertise RH et Accompagnement à la nomination stagiaire/reprise des services du Centre de Gestion et à faire appel, en tant que de besoin, aux différents services du Centre de gestion dans le cadre des prestations de la présente convention.

4 – Mandat de Gestion Locative Immo Gestion 47 – - Délibération 015 2022

Monsieur le Maire rappelle les difficultés à louer l'appartement sis 2, rue du Presbytère et le coût engendré par sa mise en location cette année en avril. Il informe le Conseil Municipal du préavis de départ de ce nouveau locataire pour le 6 septembre 2022.

Il expose les avantages et inconvénients de la gestion par un service extérieur et en particulier ceux présentés par l'agence de gestion locative Immo Gestion 47 située à Castelmoron sur Lot – 8 Rue Gabriel Bonnet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide la proposition de mission de gestion locative

Confie cette mission à Immo Gestion 47 telle que présentée, pour le logement au 2 rue du Presbytère ainsi qu'aux autres logements communaux au fur et à mesure des départs des locataires actuels.

Autorise Monsieur le Maire

- à signer l'ensemble des mandats de gestion locative avec Immo Gestion 47
- à conclure et signer l'ensemble des contrats de locations, états des lieux et tout autre document lié à la location des logements communaux

5 – Chemin rural section AK – projet d'échange de terrain - Délibération 016 2022

Monsieur le Maire présente le chemin rural de Touraille à Castelmoron par Petit-Peyre Section AK.

Il explique que dans le cadre du projet de Tourisme en cours, il deviendra nécessaire de le modifier car le bâtiment d'accueil du projet est en plein milieu de ce chemin rural

Monsieur le Maire explique que par ailleurs la procédure de modification des chemins ruraux est allégée car elle ne nécessite plus d'enquête publique.

L'ensemble des frais engagés par cette procédure sera entièrement à la charge des porteurs de projet le tout sous réserve de la validation de leur permis d'aménager. Il s'agirait là donc d'un principe de délibération.

Validé par le Conseil Municipal à l'unanimité sous réserve de l'accord de la réalisation du projet

6 – Occupation du domaine public : Tarification pour les commerçants, restaurateurs et alimentations ambulantes - Délibération 017 2022.

Monsieur Le Maire rappelle le principe de non gratuité de l'occupation du domaine public et la nécessité de fixer des tarifs communaux qui seront adaptés aux situations et révisables annuellement par délibération.

Il précise qu'un arrêté municipal et/ou une convention d'occupation du domaine public sera établi (e) par la suite pour chaque utilisateur (ou association organisatrice) et propose les tarifs suivants :

EGLISE-HALLE			
Camion de restauration alimentaire et/ou réfrigéré	1 x semaine	<u>Forfait</u>	50€/trimestre à échoir
	2 x mois		25€/trimestre à échoir
Marché du mercredi	Fruits/légumes	<u>Forfait</u>	5€/trimestre à échoir
	Ou vêtements		
JARDIN PUBLIC			
<u>Forfait</u>		15€/jour échu	
Manifestions associant un camion de restauration alimentaire sur l'ensemble du domaine public (parking de la salle des fêtes, de l'Eglise, de la Halle, Jardin public, place de village...)			
<u>Forfait</u>		10€/jour échu	
TERRASSE DU RESTAURANT			
<u>Forfait</u>		60€/semestre à échoir	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'appliquer à compter du 1^{er} juillet 2022 cette tarification d'occupation du domaine public
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des actes et conventions nécessaires à l'exécution de cette présente délibération.

Validé par le Conseil à l'unanimité.

7 – Informations et questions diverses

Madame Maryline LANSADÉ présente sa participation en qualité de déléguée, à la réunion du syndicat des transports scolaires de Tonneins au cours du mois d'avril dernier lors du vote du budget. Le syndicat a prévu sa dissolution courant juin. La compétence serait reprise par la Communauté de Communes de Val de Garonne.

Madame Françoise YRIEIX explique que la commune de Castelmoron-sur-Lot a délibéré afin de refacturer dès la rentrée 2022-2023, aux communes de résidence des enfants inscrits à l'école de Castelmoron-sur-Lot en maternelle et élémentaire, une partie des frais liés à leur scolarité.

Monsieur Le Maire précise que l'opération des contrats saisonniers pour l'été est renouvelée et qu'un courrier a été envoyé en ce sens aux jeunes de la commune nés en 2004 et 2005 en leur demandant de se faire connaître en se présentant avec une lettre de motivation et/ou un curriculum vitae.

Il rappelle que suite aux fortes chaleurs, il a été décidé de réactualiser le registre du Plan Communal de Sauvegarde. Aussi, un courrier explicatif et un formulaire de réponse individuelle ont été envoyés aux personnes de plus de 65 ans référencées sur la commune.

Monsieur Le Maire explique qu'après la visite du technicien de APCR (pour la mise à jour du Document Unique : protection des agents communaux), un devis a été demandé à la société ALEC pour la commande de bandes réfléchissantes obligatoires sur le camion communal. Par ailleurs, afin de limiter les divagations des chiens et leurs déjections, particulièrement au niveau du jardin public, 3 panneaux « tenez vos chiens en laisse » seront commandés. Le coût de l'ensemble est légèrement supérieur à 525€.

Une réunion a été organisée avec le Département afin de pointer la dangerosité du Carrefour RD 202/263. Monsieur Le Maire en fait le résumé : Le Département a proposé d'inverser les priorités en priorisant le sens Castelmoron-sur-Lot / Tonneins mais cela s'avèrerait bien plus dangereux pour les habitués/les locaux. Aussi le Département propose d'installer les panneaux STOP sur des mâts indépendants, d'améliorer la signalisation d'approche du carrefour par des bandes rugueuses dites d'alerte sur la RD 263 (Castelmoron-sur-Lot / Tonneins).

Madame Françoise YRIEIX présente le PIG (programme d'intérêt général) Opération pour l'amélioration et l'aménagement de l'habitat. Beaucoup d'administrés sont concernés même si c'est sous conditions de ressources. La Communauté de Communes sera le lien privilégié et il faudra orienter les personnes intéressées vers eux.

Monsieur RAVEL du Trésor public a proposé à Monsieur Le Maire de venir présenter l'analyse financière de la commune. Sur ses créneaux proposés, le Conseil Municipal retient le jeudi 21 juillet à 18h00 et demande qu'un courriel soit adressé en ce sens à Monsieur Ravel et que sa réponse soit transférée par la suite à l'ensemble du Conseil Municipal.

Madame Hélène LAPORTE, nouvelle Députée de la circonscription, invitée à la commémoration du 12 juillet a remercié l'équipe municipal mais ne pourra être présente étant retenue à l'assemblée nationale le même jour.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 10.

Le Maire-

Ghislain GOZZERINO

La Secrétaire

Christelle BRETHON